

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSE LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Conort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

VIFS INCIDENTS A LA CHAMBRE

M. LAUR GIFFLÉ PAR M. CONSTANS

SEMAINE EXTERIEURE

Le fait curieux, imprévu, de la semaine dernière à l'étranger, c'est l'avenement du gouvernement prussien, au sein du Landtag, du mauvais état des finances du royaume, de la nécessité des économies et de celle d'un emprunt. Mais, comme les circonstances ne seraient pas très favorables aujourd'hui à une opération de ce genre, par voie de souscription publique, le ministre des finances, M. Miquel, propose d'y substituer une émission provisoire de bons du Trésor.

On ne saurait dire pourtant que les finances de la Prusse soient mal administrées : l'homme d'Etat qui est à leur tête, depuis près de dix-huit mois, s'est fait connaître préalablement par l'habileté avec laquelle il avait géré les intérêts de la ville de Francfort, en qualité de bourgmestre de cette ville, et s'il a dû, au début d'une session, en venir à de pareils aveux, c'est que vraiment la situation a été plus forte que la bonne volonté et le savoir-faire d'un homme dont la compétence est hors ligne. Ah ! c'est que, là aussi, à Berlin comme ailleurs, la triple alliance coûte cher et ne donne satisfaction ni au gouvernement ni au peuple.

Nous répétons souvent que le jeu de la politique extérieure en Allemagne est très facile à définir. Il consiste à prendre en tout et pour tout, à Berlin, le contre-pied de ce qui se fait à Paris. De ce fait, voici une nouvelle preuve qui est bien de nature à frapper tous les yeux et à dissiper tous les doutes.

On sait que, depuis quelque temps, les rapports entre l'Eglise et l'Etat sont assez tendus en France, et que, des deux côtés, on en viendrait presque volontiers aux mains. Or, pendant ce temps-là, que décide la Prusse ? Elle se réconcilie avec le Vatican et fait entrer ainsi dans sa majorité parlementaire toute la fraction catholique qui lui était si hostile du vivant de M. Windthorst. Nous avions signalé depuis longtemps cette évolution de la fraction parlementaire du centre, et nous nous demandions à quelles conditions le gouvernement prussien avait passé l'éponge sur le différend qui divisait depuis près de vingt ans l'Eglise et l'Etat, sous le nom de *Kulturkampf*. Hélas ! le *Kulturkampf* est allé rejoindre M. de Bismarck et les libéraux, et l'Eglise catholique en Prusse se voit réintégrée dans tous les droits que l'usage ou les lois précédentes lui avaient conférés.

On signale toujours avec raison quelque tension entre la Prusse et ses confédérés allemands ; les rapports sur plusieurs points manquent de cordialité et de confiance. Ainsi, en Bavière, des dissentiments graves ont éclaté avec Berlin sur le terrain militaire, de telle sorte qu'il n'est trouvé aucun prince bavarois pour aller saluer l'empereur Guillaume II le 1^{er} janvier. Nouvelle preuve du mauvais effet qu'aurait produit sur

le gouvernement et le peuple bavarois le fameux adage rappelé si inopinément en Bavière par Guillaume II et conçu en ces termes : *Voluntas regis suprema lex*.

En Mecklembourg, même situation. Ici, les journaux sont unanimes à élever la voix contre les allures autoritaires et quelquefois brutales des autorités prussiennes. Un vent de colère et de protestation souffle également avec une certaine intensité de divers autres côtés. Néanmoins, la Prusse a bien enchaîné ses confédérés, et elle restera toute-puissante sur ou contre eux pendant longtemps encore.

On ne prévoit aucune difficulté dans l'installation du successeur de feu Tewfik, Abbas-Pacha, comme vice-roi d'Egypte. La France et la Russie, pour leur part, n'ont nulle envie de soulever la question égyptienne en ce moment, et si elles levaient le doigt dans une pareille direction, ce serait uniquement pour défendre les droits suzerains de la Porte. Ajoutons, d'ailleurs, qu'il n'y a pas d'intérêt pour le moment à rouvrir la question avec le cabinet de Londres, et voici pourquoi : Pendant que le marquis de Salisbury s'enferme plus que jamais dans un mutisme hautain sur les affaires d'Egypte et va jusqu'à porter à ses adversaires le défi de suivre une autre politique que la sienne, s'ils arrivent demain au pouvoir ; pendant ce temps, répétons-le, M. Gladstone, le chef du parti libéral, du parti qui, selon toute apparence, renversera demain le marquis de Salisbury, se promène en France, visite nos contrées du Midi, se met partout en contact avec nos autorités et nos populations. N'est-ce pas là un signe topique de la différence de sentiments qui animent les deux partis et qui se fera sentir particulièrement si les libéraux l'emportent aux prochaines élections sur le terrain de la politique extérieure ?

Nous ne savons encore comment se dénouera l'incident franco-bulgare. Mais une chose ou plutôt deux choses sont dès à présent certaines : l'une, c'est que la Porte a pris chaudement parti pour les réclamations françaises sur le terrain des capitulations, et la seconde, c'est que si M. Stambouloff a reçu de l'une ou de l'autre des puissances de l'Europe centrale le conseil de déchirer, sans autre forme, le traité de Berlin, l'homme d'Etat bulgare, son acte accompli, s'est trouvé fort abandonné et comme livré à lui-même. Dès la première heure, les journaux de la triple alliance, plus les journaux anglais s'étaient écriés en chœur que la France avait mal choisi son heure pour troubler le développement pacifique de la Bulgarie. Or, aujourd'hui, personne n'ose prendre la cause de la Bulgarie contre nous, et tout le monde est à la recherche d'une forme d'excuses pour mettre fin immédiatement à l'incident.

Si les Bulgares, comme cela est l'évidence, ont su se créer des sympathies en Europe, ces sympathies n'iront jamais, chez ceux qui les professent, jusqu'à

des actes susceptibles de troubler la paix européenne. Voilà ce que les Bulgares n'ont pas compris, voilà ce qui a fait commettre au gouvernement du prince Ferdinand de Bulgarie la faute qu'il s'agit aujourd'hui d'effacer. Tant il est vrai qu'il n'y a qu'une cause de guerre réelle en Europe, celle qui provient du traité de Francfort. Mais cette cause de guerre est heureusement hors de la portée des Bulgares ! H. D.

LA POLITIQUE

Pendant que la Chambre continue sa discussion — assez oiseuse, en vérité, — sur la censure, on s'occupe dans le monde parlementaire d'une assez délicate question : la question des décorations.

Ce n'est pas, assurément, que l'incident actuel ou le moindre rapport avec le trafic des décorations dont M. Wilson, gendre du président Grévy, s'était fait le grand entrepreneur. Il ne s'agit, cette fois, que de l'influence de M. le général Brugère sur M. Carnot et de la facilité avec laquelle cet officier fait, depuis quelque temps, décorer ses parents et amis. Ce n'est pas de vente qu'il s'agit, mais de gaspillage.

On s'est ému, on parle d'une question adressée à M. le ministre de l'intérieur, question à laquelle ce dernier refuse de répondre, préférant la faire changer en interpellation. Il y aura donc, sans doute, sur ce sujet, un assez scandaleux débat et, une fois de plus, le prestige de la Légion d'honneur subira une fâcheuse atteinte.

Or, il est déjà bien amoindri, ce prestige-là. La croix d'honneur, en ce temps-ci, représente trop souvent les services rendus, non pas au pays, mais à telle ou telle personne influente, — et, plus que jamais, elle n'est accessible qu'aux amis des amis de ceux qui ont l'influence et le pouvoir.

On nous affirme qu'ici à Lyon, une décoration qui, l'autre jour, devait être accordée à un homme politique (qui, par hasard, la méritait) n'a pas, au dernier moment, été donnée parce que cet homme politique avait vivement pris parti, dans la dernière élection sénatoriale, pour le candidat républicain indépendant !

Dans ces conditions, il faut bien reconnaître que la croix ne devient que le signe de la servitude politique et il ne faut guère s'étonner de la déconsidération qui s'y attache chaque jour de plus en plus.

On en est à se demander si en effet, il ne serait pas bon de supprimer la croix civile pour ne plus donner le ruban rouge qu'à ceux qui par métier le tiennent de leur sang. Ce serait évidemment injuste, attendu que dans les arts, les sciences, les lettres, l'industrie, partout, il y a de grands talents hors ligne et des hommes supérieurs dignes en tous points d'une marque spéciale d'honneur et de considération.

Mais du moment qu'on ne peut distinguer entre la croix de M. X. obtenue par de lâches intrigues ou par la complaisance d'un ministre peu scrupuleux et celle de M. Y., homme de talent, d'honneur et de probité, — les raisons alléguées en faveur de la « croix civile » perdent toute leur valeur.

De fait, pendant l'Empire et depuis l'Empire, on a gaspillé et galvaudé un insigne qui était lui aussi, une des forces morales du pays. C'est grand dommage, car un peuple a besoin de ces forces-là autant sinon plus que de ses forces matérielles ; — sans les premières, il est en effet incapable de tirer parti des autres. JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 19 janvier.
Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot. Ils ont continué l'examen du budget de 1892.

Ils ont ensuite arrêté les bases de la participation des divers ministères à l'Exposition de Chicago. Les crédits affectés seront ultérieurement déterminés et demandés au Parlement.

Enfin, M. Barbey a fait signer le mouvement suivant dans le corps du génie maritime :
Sont nommés : au grade de directeur des constructions navales, M. Maupou d'Abbeilles, ingénieur de 1^{re} classe ; au grade d'ingénieur de 1^{re} classe, M. Pollard, ingénieur de 2^e classe ; au grade d'ingénieur de 2^e classe, M. Moillard, sous-ingénieur de 1^{re} classe ; au grade de sous-ingénieur de 1^{re} classe, M. Morin, sous-ingénieur de 2^e classe.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 19 janvier.
De très intéressantes expériences ont eu lieu, hier soir, au plateau de Satory.

Il s'agissait, pour plusieurs officiers supérieurs désignés par le ministre de la guerre, d'apprécier l'application et le fonctionnement d'une lampe qui doit permettre aux troupes de se battre pendant la nuit, en rendant visibles la présence et les mouvements de l'adversaire. Cette lampe, qui est munie d'un réflecteur puissant, est portée sur un charriot très léger, afin de pouvoir suivre dans tous les terrains les hommes en marche. Sa mise en action éclaira très vivement la nuit, mettant le paysage en pleine lumière et par conséquent donnant à nos soldats une cible facile. Placée en arrière des hommes, elle les laisse dans l'obscurité.

Cette lampe est due aux recherches intelligentes d'un lieutenant du 2^e régiment du génie, en garnison à Montpellier.

Ces expériences ont pleinement réussi. Dirigé sur les cibles du champ de tir, le feu de la nouvelle lampe, même à de grandes distances, se rendit presque aussi visible qu'en plein jour, permettant de la sorte un tir facile, régulier et juste.

Les régiments mixtes d'infanterie ne seront pas les seules troupes de réserve appelées à prendre part aux grandes manœuvres d'automne. Les 5^e, 8^e et 17^e corps d'armée formeront, en effet, chacun un régiment mixte de cavalerie pour participer à ces manœuvres. C'est la première fois que nous verrons réunis ces nouveaux régiments ; l'expérience sera donc des plus intéressantes, surtout si les escadrons territoriaux sont montés avec des chevaux de réquisition, comme ils le seraient en cas de mobilisation.

Autour du Parlement

Paris, 19 janvier.
Commission d'initiative

La commission d'initiative, réunie sous la présidence de M. Viger, a approuvé le rapport de M. Reyber relatif à la modification proposée par M. Trouillot sur la législation pénale en matière d'avortement.

Elle a pris en considération la proposition de M. Salis tendant à supprimer le travail dans les prisons et soumettre les congrégations à l'impôt des patentes ; M. Reybert a été nommé rapporteur.

La commission statuera dans sa pro-

chaine séance sur le rapport de M. Moreau relatif aux propositions de séparation des Eglises et de l'Etat.

Les Décorations

M. de Montfort va déposer, aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, la proposition qui a pour objet de soumettre les nominations dans la Légion d'honneur, accordées pour services exceptionnels, au conseil de l'ordre.

L'auteur de la proposition estime que le conseil de l'ordre, présente toutes les garanties d'autorité et d'indépendance et que son avis, devant figurer au décret, serait un obstacle à toute nomination incomplètement justifiée.

Le Renouvellement partiel de la Chambre

Les bureaux ont ensuite nommé une commission chargée d'examiner la proposition de renouvellement partiel de la Chambre. Ont été élus :

MM. Martineau, Julien, Pochon, Folliet, Barthou, Reinach, Deandréis, tons favorables au renouvellement par moitié tous les 3 ans ; Rivet et Doumer, favorables au renouvellement partiel ; Millierand et Marquis Martin, hostiles à tout renouvellement partiel.

Les Commissions du Sénat

Trois grandes commissions annuelles, celles des chemins de fer, de l'armée et de la marine, ont été nommées aujourd'hui au Sénat.

Ont été élus :
Pour les chemins de fer : MM. Cuvinois, Emile Labiche, Olivier, Pradal, Edouard Millard, Turrel, Poirrier, Guinot, Cochery, Bérail, Gaillard, Blavier, Gomot, Anglès, Albert Grévy, Morel, colonel Meinadier, Buffet.

Pour l'armée : MM. Berthelot, général Japy, général Dallis, général Grévy, Gavaud, Lacave-Laplagne, Paye, Lourties, Pauliat, Chovel, général Billot, Bernard, Benazet, colonel Meinadier.

Pour la marine : MM. de Verninac, Lenoël, Veltin, Dauterme, Isaac, Decroix, Drouhet, Japy, Decauville, Bérail, amiral Halma du Frétoy, Cazot, Huon de Penanser, Brunon, Jules Ferry, Godin.

Le 9^e bureau élira ultérieurement ses deux commissaires.

Les Emprunts communaux

Les bureaux de la Chambre ont nommé aujourd'hui une commission de 22 membres pour l'examen de la proposition Siegfried sur l'emploi des fonds de la caisse des dépôts et consignations pour les emprunts communaux.

Ont été élus :
MM. Galpin, Krantz, Pourquerey de Boisseries, Simon, Siegfried, Cavalié, Dehmas, Philippin, Isembert, Leygues (Haute-Garonne), Chavoix, Duval, Jolibois, Legladic, Darenbert, Lebon, Seignobos, Delaunay, favorables ; Cavaignac, Terrier, Christophe et Levêque, hostiles.

Quelques objections ont été soulevées dans presque tous les bureaux, principalement sur le danger des remboursements anticipés.

CHAMBRE

LA SÉANCE
Paris, 19 janvier.

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Floquet.

INTERPELLATION LAUR-LE SENNE

M. le Président annonce qu'il a reçu de MM. Le Senne et Laur une demande d'interpellation au président du conseil sur les mesures que le gouvernement entend prendre contre le journal *l'Intransigeant* en raison des attaques dirigées contre un membre du cabinet.

M. de Freycinet, président du conseil, suppose que le but de l'interpellation est de venir lire à la tribune des articles de nature

à jeter le discrédit et la déconsidération sur le gouvernement de la République. Il n'accepte pas quant à lui une discussion de cette nature. (Applaudissements.)

Plusieurs membres demandent la question préalable.

M. Laur parle contre la question préalable. Il demande à la Chambre de ne pas la voter, de ne pas sacrifier une de ses libertés pour couvrir un membre du cabinet flétri par l'opinion publique. (Vives protestations.)

VIF INCIDENT

M. Constans, ministre de l'intérieur, quitte son banc précipitamment et se dirige vers M. Laur qui descend de la tribune.

Arrivé près de ce dernier, M. Constans lui donne un soufflet.

Huissiers et députés se précipitent et séparent les adversaires.

Un violent tumulte se produit.

M. Laur lance contre M. Constans un livre qui ne l'atteint pas.

M. le président déclare qu'en présence du tumulte, il lève la séance et prie, en conséquence, les membres de la Chambre de se rendre dans leurs bureaux.

La séance est suspendue à 4 h. 25.

PENDANT LA SUSPENSION

Au moment où le président se couvre et sort de la salle, le tumulte est à son comble. L'incident qui s'est produit entre M. Laur et le ministre de l'intérieur s'est passé si rapidement que les députés n'ont pas eu le temps d'intervenir.

Quand M. Constans s'est précipité à la rencontre de M. Laur, M. de Freycinet a simplement fait un geste comme pour arrêter le ministre de l'intérieur.

Quant à M. Laur, la gifle vigoureuse qu'il avait reçue l'avait comme hypnotisé, et ce n'est qu'au bout de quelques instants que, dans sa fureur impuissante, il a lancé contre M. Constans un livre qui est allé se perdre dans l'hémicycle.

Pendant ce temps, de violentes altercations avaient lieu à l'extrême gauche, du côté des boulangistes. Les amis de M. Laur voulaient se précipiter à son secours, mais tenus en respect par de nombreux députés républicains, indignés de ce qui venait de se passer, n'osaient pas descendre dans l'hémicycle.

Une violente dispute s'éleva entre M. Delpuch, député de Vaucluse, et M. Castelin, député de l'Aisne, et l'on voit à un moment donné la main de M. Delpuch s'abattre sur le visage du député boulangiste. La gifle devient contagieuse.

En même temps, tous les députés républicains entourent M. Constans et l'appalissent fraternellement.

Le ministre de l'intérieur est vengé. Pendant que se passaient ces incidents, les huissiers faisaient évacuer les tribunes occupées par le public et la presse.

Malgré le départ du président et du bureau, aucun député n'a quitté la salle et le tumulte a persisté.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 6 h. 05.

DISCOURS DE M. CONSTANS

M. Constans, ministre de l'intérieur dit que tout à l'heure, dans un mouvement d'impétuosité, de violence que la Chambre voudra bien excuser, il l'espère, il a manqué à la déférence et au respect qu'il devait à la Chambre, il lui en fait ses excuses ainsi qu'au président ; il pense que la Chambre voudra bien les accepter car elle se trouve en présence d'un ancien collègue qui depuis 17 ans n'a jamais mérité même un rappel à l'ordre et qui a su conquérir, il le croit du

Feuilleton de L'ECHO DE LYON
20 Janvier

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOURTK

PREMIÈRE PARTIE

Tous les secrets de son père lui étaient connus. Il avait appris à se guider sur des symptômes presque imperceptibles, projection des aiguilles de glaces, disposition des menues branches d'arbre, émanations apportées des dernières limites de l'horizon, foulées d'herbes dans la forêt, sons vagues qui traversaient l'air, détonations lointaines, passage d'oiseaux dans l'atmosphère embrumée, mille détails qui sont mille jalons pour qui sait les reconnaître.

De plus, trempé dans les neiges, comme un damas dans les eaux de Syrie, il avait une santé de fer, ainsi que l'avait dit le général Kissoff, et, ce qui était non moins vrai, un cœur d'or.

L'unique passion de Michel Strogoff était pour sa mère, la vieille Marfa, qui n'avait jamais voulu quitter l'ancienne maison des Strogoff, à Omsk, sur les

bords de l'Irtyshe, là où le vieux chasseur et elle vécurent si longtemps ensemble. Lorsque son fils la quitta, ce fut le cœur gros, mais en lui promettant de revenir toutes les fois, qu'il le pourrait, — promesse qui fut toujours religieusement tenue.

Il avait été décidé que Michel Strogoff à vingt ans, entrerait au service personnel de l'empereur de Russie, dans le corps des courriers du czar.

Le jeune Sibérien, hardi, intelligent, zélé, de bonne conduite, eut d'abord l'occasion de se distinguer spécialement dans un voyage au Caucase. Au milieu d'un pays difficile, soulevé par quelques rémanents successeurs de Shamyl, puis, plus tard, pendant une importante mission qui l'entraîna jusqu'à Petropoulski, dans le Kamtschatka, à l'extrême limite de la Russie asiatique.

Durant ces longues tournées, il déploya des qualités merveilleuses de sang-froid, de prudence, de courage, qui lui valurent l'approbation et la protection de ses chefs, et il fit rapidement son chemin.

Quant aux congés qui lui revenaient de droit, après ces lointaines missions, jamais il ne négligea de les consacrer à sa vieille mère, — fut-il séparé d'elle par des milliers de verstas et l'hiver rendit-ils les routes impraticables.

Cependant, et pour la première fois, Michel Strogoff, qui venait d'être très employé dans le sud de l'empire, n'avait pas revu la vieille Marfa depuis trois ans, trois siècles ! Or, son congé réglementaire allait lui être accordé dans quelques jours, et il avait déjà fait ses préparatifs de départ pour Omsk, quand

se produisirent les circonstances que l'on sait. Michel Strogoff fut donc introduit en présence du czar, dans la plus complète ignorance de ce que l'empereur attendait de lui.

Le czar, sans lui adresser la parole, le regarda pendant quelques instants et l'observa d'un œil pénétrant, tandis que Michel Strogoff demeurait absolument immobile.

Puis, le czar, satisfait de cet examen, sans doute, retourna près de son bureau, et, faisant signe au grand maître de police de s'y asseoir, il lui dicta à voix basse une lettre qui ne contenait que quelques lignes.

La lettre libellée, le czar la relut avec une extrême attention, puis il la signa, après avoir fait précéder son nom de ces mots : « Byt po sémou », qui signifient : « Ainsi soit-il » et constituent la formule sacramentelle des empereurs de Russie.

La lettre fut alors introduite dans une enveloppe, que ferma le cachet aux armes impériales.

Le czar, se relevant alors, dit à Michel Strogoff de s'approcher.

Michel Strogoff fit quelques pas en avant et demeura de nouveau immobile, prêt à répondre.

Le czar le regarda encore une fois bien en face, les yeux dans les yeux. Puis, d'une voix brève :

- Ton nom ? demanda-t-il.
- Michel Strogoff, sire.
- Ton grade ?
- Capitaine au corps des courriers du czar.
- Tu connais la Sibérie ?
- Je suis Sibérien.
- Tu es né ?...

- A Omsk.
- As-tu des parents à Omsk ?
- Oui, sire.
- Quels parents ?
- Ma vieille mère.

Le czar suspendit un instant la série de ses questions. Puis, montrant la lettre qu'il tenait à la main :

« Voici une lettre, dit-il, que je te charge, toi, Michel Strogoff, de remettre en mains propres au grand-duc et à nul autre que lui.

- Je la remettrai, sire.
- Le grand-duc est à Irkoutsk.
- J'irai à Irkoutsk.
- Mais il faudra traverser un pays soulevé par des rebelles, envahi par des Tartares, qui auront intérêt à intercepter cette lettre.

- Je la traverserai.
- Tu te méfieras surtout d'un traître, Ivan Ogareff, qui se rencontrera peut-être sur ta route.
- Je m'en méfierai.
- Passeras-tu par Omsk ?
- C'est mon chemin, sire.
- Si tu vois ta mère, tu risques d'être reconnu. Il ne faut pas que tu voies ta mère !

Michel Strogoff eut une seconde d'hésitation.

- « Je ne la verrai pas, dit-il.
- Jure-moi que rien ne pourra faire avouer ni qui tu es ni où tu vas !
- Je le jure.
- Michel Strogoff, reprit alors le czar, en remettant le pli au jeune courrier, prends donc cette lettre, de laquelle dépend le salut de toute la Sibérie et peut-être la vie du grand-duc mon frère.

— Cette lettre sera remise à Son Altesse le grand-duc.

- Ainsi tu passeras quand même ?
- Je passerai, où l'on me tuera.
- J'ai besoin que tu vives !
- Je vivrai et je passerai », répondit Michel Strogoff.

Le czar parut satisfait de l'assurance simple et calme avec laquelle Michel Strogoff lui avait répondu.

« Va donc, Michel Strogoff, dit-il, va pour Dieu, pour la Russie, pour mon frère et pour moi !

Michez Strogoff salua militairement, quitta aussitôt le cabinet impérial, et, quelques instants après, le Palais-Neuf.

« Je crois que tu as eu la main heureuse, général, dit le czar.

— Je le crois, sire, répondit le général Kissoff, et Votre Majesté peut être assurée que Michel Strogoff fera tout ce que peut faire un homme.

— C'est un homme, en effet, dit le czar.

CHAPITRE IV

De Moscou à Nijni-Novgorod

La distance que Michel Strogoff allait franchir entre Moscou et Irkoutsk était de cinq mille deux cents verstes (5,523 kilomètres). Lorsque le fil télégraphique n'était pas encore tendu entre les monts Oural et la frontière orientale de la Sibérie, le service des dépêches se faisait par des courriers dont les plus rapides employaient dix-huit jours à se rendre de Moscou à Irkoutsk. Mais c'était là l'exception et cette traversée de la Russie asiatique durait ordinairement de qua-

tre à cinq semaines, bien que tous les moyens de transport fussent mis à la disposition de ces envoyés du czar.

En homme qui ne craint ni le froid ni la neige, Michel Strogoff eût préféré voyager par la rude saison d'hiver, qui permet d'organiser le traînage sur toute l'étendue du parcours. Alors les difficultés inhérentes aux divers genres de locomotion sont en partie diminuées sur ces immenses steppes nivelées par la neige. Plus de cours d'eau à franchir. Partout la nappe glacée sur laquelle le traîneau glisse facilement et rapidement. Peut-être certains phénomènes naturels sont-ils à redouter, à cette époque, tels que permanence et intensité des brouillards, froids excessifs, chasses-neiges longs et redoutables, dont les tourbillons enveloppent quelques fois et font périr des caravanes entières. Il arrive bien aussi que des loups, poussés par la faim, courent la plaine par milliers. Mais mieux eût valu courir ces risques, car, avec ce dur hiver, les envahisseurs tartares se fussent de préférence cantonnés dans les villes, leurs marauders n'auraient pas couru la steppe, tout mouvement de troupes eût été impraticable, et Michel Strogoff eût plus facilement passé. Mais il n'avait à choisir ni son temps ni son heure. Quelles que fussent les circonstances, il devait les accepter et partir.

Telle était donc la situation, que Michel Strogoff envisagea nettement, et il se prépara à lui faire face.

(La suite à demain.)

moins, la sympathie d'un grand nombre de ses collègues. (Vifs applaudissements.)

M. le président met aux voix la question préalable.

VOTE DE LA QUESTION PRÉALABLE

A la majorité de 338 voix sur 382 votants la question préalable est adoptée. La proclamation de ce scrutin est accueillie par des applaudissements. La séance est levée à 6 h. 1/4.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 19 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte un projet de loi prorogant jusqu'au 31 juillet 1892, les articles de la loi du 29 janvier 1881 sur la marine marchande.

Le Sénat vote divers projets de loi d'intérêt local et adopte un amendement de M. Leporecher, modifiant la loi concernant les tramways et chemins de fer d'intérêt local à partir du 1^{er} avril prochain.

Les Frais de Justice

Le Sénat reprend la discussion de la réforme des frais de justice.

Les quinze premiers articles sont adoptés, après le rejet de plusieurs amendements.

Le Sénat rejette un amendement de M. Munier tendant à établir sous le titre de taxe proportionnelle dans les frais de justice, en toutes matières, le droit proportionnel d'enregistrement sur les taxes concernant les ventes judiciaires.

La Chambre a établi un droit de 75 centimes. Le gouvernement demande 50 centimes; la commission du Sénat propose 25 centimes. C'est ce dernier chiffre qui est adopté.

Le Sénat adopte également malgré le gouvernement un amendement de M. Godin dégageant toutes les taxes de ventes judiciaires au-dessous de 2.000 francs.

Les articles 16 à 21 sont adoptés après le rejet de plusieurs amendements.

L'élection Thévenet est validée sans débat.

La séance est suspendue à 6 h.

A la reprise, M. Le Royer annonce la mort de M. Oscar de Vallée dont il fait l'éloge funèbre.

Tous les articles réservés au budget sont ensuite adoptés.

L'ensemble du budget est voté à l'unanimité de 230 votants.

Le Sénat s'ajourne ensuite à jeudi.

La séance est levée à 6 h. 40.

LES INCIDENTS DE LA CHAMBRE

Paris, 19 janvier.

APRÈS LA SÉANCE

Cette journée qui pourrait appeler la journée des incidents violents est terminée. La levée de la séance a seule mis fin aux bruyantes conversations provoquées par l'action du ministre de l'intérieur.

Dans les groupes très animés qui n'ont cessé de se former, durant tout l'après-midi dans les couloirs, on approuvait presque unanimement l'attitude de M. Constans.

Irrésolution de M. Laur

On se demandait quelle serait la conduite de M. Laur et si le député boulangiste de la Seine, en présence de la décision du bureau de la Chambre de ne pas s'immiscer dans l'affaire, allait poursuivre le ministre ou s'il allait lui envoyer ses témoins, mais M. Laur lui-même ignore encore ce qu'il va faire.

M. Laur et M. Rochefort

Il a télégraphié à M. Henri Rochefort, à Londres, pour le consulter sur l'attitude à prendre; ce n'est qu'après avoir reçu la réponse de M. Rochefort qu'il décidera s'il doit assigner M. Constans afin de provoquer en justice le débat qu'il voulait provoquer à la Chambre, ou s'il doit se contenter d'envoyer des témoins au ministre.

Ajoutons qu'on ne parle nullement de la retraite de M. Constans.

D'autre part, en ce qui concerne le bureau de la Chambre, qui s'est réuni pendant la suspension pour examiner s'il devait prendre une mesure disciplinaire, a reconnu qu'il n'avait pas à intervenir, M. Constans étant député, et non député.

L'incident Delpech-Castelin

M. Delpech, député de Vancluse, a soutenu M. Castelin, député de l'Aisne. Les témoins de ce dernier, envoyés au député de Vancluse, MM. Dumontet et Montagnut, trouvant qu'ils avaient été mal reçus, ont renoncé à la mission en déclarant qu'ils allaient envoyer chacun des témoins à M. Delpech.

Nouvel Incident

Enfin, un journaliste parlementaire, M. Wampas, a souffleté M. Boudeau, député de la Seine.

Cet incident aura son dénouement en justice. M. Boudeau s'en est, en effet, résolu à assigner M. Wampas en police correctionnelle pour coups et blessures.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 19 janvier.

MORT D'UN SÉNATEUR

M. Oscar de Vallée, sénateur inamovible, est mort la nuit dernière.

M. Oscar de Vallée, appartenait au centre.

LES MAÎTRES RÉPÉTITEURS

Le ministre de l'instruction publique a reçu ce matin, le bureau de l'association des répétiteurs des lycées et des collèges.

Le ministre a déclaré qu'on ne procéderait aux suppressions décidées en principe qu'autant qu'il serait démontré que ces suppressions ne lésent aucun répétiteur dans l'exercice des droits conférés par le dernier décret et n'entraient en rien le fonctionnement normal des services.

Le ministre les a ensuite assurés de toute sa bienveillance.

Au Sénégal

L'état sanitaire

Bordeaux, 19 janvier.

Le paquebot l'Orengoque, venant du Sénégal, annonce que le lieutenant-colonel Humbert a quitté Sigüiri le 1^{er} janvier, se dirigeant sur Kan-Kan.

D'après les dernières nouvelles, l'état sanitaire de la colonne est excellent.

Aucune maladie sérieuse n'est constatée parmi les Européens la composition.

Le 12 décembre a été signé, à l'hôtel du Gouvernement, à Saint-Louis, le nouveau traité avec le pays des Brakna.

On signale la mort au Bagouko (Soudan), de M. Lechavetois, garde d'artillerie, décédé le 2 décembre d'un accès pernicieux, et celle de M. Seta, capitaine d'artillerie de marine, décédé à Bafoulabé, le 6 décembre, à la suite de la fièvre paludéenne.

On signale également la mort de deux autres officiers en service au Soudan, M. Dumord, lieutenant d'infanterie de marine, décédé le 13 décembre, à Bakel, de la fièvre typho-malarienne, et de M. Audier, lieutenant d'artillerie de marine, décédé à Niagassola, le 14 décembre, d'une hépatite.

Aux Nouvelles Hébrides

Marseille, 19 janvier.

Une correspondance privée arrivée à Marseille contient les renseignements suivants sur la dernière expédition qui a eu lieu aux Nouvelles-Hébrides :

L'expédition avait pour but de chasser l'assassinat de deux colons. Les trois navires engagés de la répression étaient le Goldfinch et la Cordelia, croiseurs anglais, et la Saône, croiseur français.

La compagnie de débarquement de la Saône, commandée par l'enseigne de vaisseau Romano, commença les opérations à deux heures du matin et brûla les plantations et le village d'Assoul, abandonné par ses habitants.

Le lendemain, nos marins remontaient en canot la rivière qui prolonge la baie du port de Sandwich (Méllicolo) et arrivaient à Ligenbau, qu'ils brûlèrent et où ils faisaient tout prisonniers. Ils s'emparèrent ensuite dans la brousse et arrivèrent à Oussvar, que les Anglais avaient déjà brûlé.

La commission s'est réunie le surlendemain à bord de la Cordelia et a condamné huit des prisonniers à la déportation perpétuelle à Nouméa.

Les chefs indigènes appelés à bord ont été prévenus qu'à la première incartade, la répression s'étendrait dans un rayon de dix milles. Ils se sont retirés vivement impressionnés, surtout par la marche rapide de nos marins dans la brousse.

SAMORY & LES ANGLAIS

Marseille, 19 janvier.

On nous écrit de Sierra-Léone : Les intrigues de Samory dans la colonie anglaise continuent. Repoussés par les représentants officiels de l'Angleterre, les agents de Samory se sont rabattus sur les négociants, auprès desquels ils ont trouvé une condescendance fâcheuse et des conseils que leur maître n'a que trop suivis.

Une raison a fourni à l'ennemi 1.500 fusils de divers modèles, dont près de 200 à répétition, qui ont été payés fort cher, au moyen d'échanges. Il a été donné une moyenne de 4.200 fr. en coprah, ivoire, etc., pour chaque fusil.

On attend incessamment des canons-revolvers sortant des manufactures de Manchester.

Quant à la poudre, elle est de qualité très inférieure.

Une plus active surveillance de la part des autorités anglaises aurait pu empêcher ce trafic, car tous ces objets sont passés comme de la et matériel de construction.

Grâce aux agents anglais, Samory a pu engager un ancien sous-officier sénégalais et des noirs ayant servi sous les Anglais contre les Achantis et sous les Belges au Congo. Ceux-ci prétendent connaître la façon de guerroyer des européens et l'armement compte beaucoup sur eux, quoique des agents indigènes au service des Anglais, qui ont pu le voir à son camp, prétendent qu'il ne partage pas l'espérance de ses sofas et qu'il se prépare à fuir avec eux, en cas d'insuccès dans le Mossi d'abord, et dans le Sokolo ensuite.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La Belgique et la France

Bruxelles, 19 janvier.

Dans le projet de loi relatif aux traités de commerce déposés aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, le gouvernement demande à être autorisé à négocier avec les pays n'ayant plus de traités de commerce avec la Belgique. Le gouvernement déclare que le tarif minimum français n'est pas une base acceptable pour les négociations.

Au Maroc

Tanger, 19 janvier.

Le pacha a été destitué. Il a déjà quitté la Kasbah.

Le grand maître des cérémonies du palais, le caïd Mechoneit, est désigné par le sultan pour le remplacer. Il y a tout lieu de croire que cet acte mettra fin à la révolte des indigènes.

Ces renseignements sont officiels.

LES ASSOCIATIONS

Liberté et possession. — La reconstitution des biens de mainmorte. — La nécessité d'une arme.

L'Écho de Lyon a analysé dans ses grandes lignes le projet de loi sur les associations que le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre.

Lorsque la question de la séparation des Églises et de l'État s'est posée, la plupart des députés étaient d'avis que la séparation devait surtout être préparée par une loi sur les associations vivantes, cela va sans dire, les associations religieuses.

Il était intéressant de savoir ce que pensaient ces députés de la façon dont se présentait le projet du gouvernement.

M. Isambert

M. Isambert est le rapporteur de la commission des associations constituée il y a deux ans déjà, lors du dépôt d'un projet, très oublié aujourd'hui, de M. Cunéo d'Ornano et d'une proposition non moins inconnue de M. Reyherl.

« Je ne connais pas encore, officiellement du moins, nous dit-il, le projet du gouvernement. Aussi n'en parlerai-je pas, ne voulant rien préjuger d'après la publication de notes, peut-être exactes cependant, mais qui n'ont pas le caractère nécessaire pour servir de base à une discussion.

« Ce qui me paraît certain, c'est que la commission qui examinera le projet sur les associations ne peut pas ignorer les congrégations.

« Je suis, en ce qui me concerne, partisan de la liberté pleine des associations, même religieuses, même politiques. Mais il y a la question de possession qui est à côté. Il faut que celle-ci soit réglée et qu'il ne puisse y avoir aucune équivoque.

« La possession, c'est la reconstitution des biens de main morte, à bref délai, et cela ne nous intéresse pas seulement à un

point de vue restreint de politique, mais au point de vue social. Or, la possession c'est le but de toute association religieuse. Elles savent fort bien, en effet, que c'est le véritable moyen de régner.

« C'est pourquoi un projet de M. Marmontier, déposé au cours de la précédente législature, était divisé en deux titres. Le premier comprenait les associations en général; le second, qui pouvait former une loi spéciale, visait les associations religieuses, mises à part.

« Cette distinction est-elle nécessaire et, par des dispositions générales, évidemment, les associations religieuses pourraient vouloir enfreindre, ne peut-on pas prendre ses précautions et s'armer contre la manie possédante du clergé? Je le crois et j'espère que le projet que nous aurons à examiner nous donnera entière satisfaction. »

M. Tassin

« Ce que je demande à un projet de loi sur les associations, nous dit le député de Loir-et-Cher, c'est d'empêcher d'une façon absolue la reconstitution des biens de mainmorte par la faculté d'acquiescer et, je vais plus loin, la formation de sociétés de fait, sous une étiquette quelconque, poursuivant ce but : le renversement de la République.

« Il faut que nous soyons armés pour nous défendre contre l'assaut de plus en plus furieux, parce qu'il est désespéré, des réactionnaires.

« La liberté des associations c'est bien; mais qu'il soit entendu que cette liberté ne va point jusqu'à permettre de conspirer contre le gouvernement légal et d'organiser des troubles à l'intérieur pour la plus grande joie des ennemis extérieurs.

« Ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir pour nous de le défendre et, pour le défendre, il faut nous armer.

« J'entends donc que les termes d'une loi sur les associations soient extrêmement précis, mettent le gouvernement à même de réprimer tous les écarts de nos irréconciliables adversaires. Je ne voterai qu'une loi m'offrant ces garanties. »

M. Nagel

Le député des Bouches-du-Rhône est, lui aussi, très ferme, dans ses appréciations.

« J'attendrai de connaître le projet pour me prononcer sur lui. Mais je puis vous dire que mon opinion n'a pas varié.

« Le cléricalisme ne rêve qu'une chose : le renversement de nos institutions.

« En attendant la séparation, qui est fatale, il faut que les associations permettent à un gouvernement de réprimer les excès qu'il pourrait vouloir commettre et la mette en mesure de s'opposer aux empiétements des adversaires de la République. »

Le Projet du Gouvernement

Il suffit de reproduire ces paroles des trois députés pour montrer que la question religieuse, qui est le nœud de l'affaire, est toujours envisagée de la même façon.

Le projet sur les associations du gouvernement répond-il aux vœux des fermes républicains de la Chambre? Sans aucun doute.

On a dit : Il ne fait aucune distinction entre les associations. Non, sans doute. Et pourquoi? Parce que, tout naturellement, il pose le principe de la liberté absolue, principe fondamental.

Mais il comporte les mesures restrictives désirées : restrictions non de la liberté, mais de l'abus contraire — et les pose aussi clairement que l'ancien projet de M. Gablet et celui même qui vient de déposer sur le bureau du Sénat.

Comment, en effet, le gouvernement peut-il être armé contre les associations qui, par leurs agissements, tendraient à troubler la paix publique en combattant la République?

Si la loi, d'abord, n'accorde la personnalité civile qu'aux associations présentant un caractère d'utilité publique.

Cette personnalité pourra toujours de même être refusée aux associations religieuses, car comment justifieraient-elles de leur utilité?

En ce qui concerne la faculté d'acquiescer le projet édicté que les associations ne peuvent posséder que les biens meubles et immeubles strictement nécessaires pour le but qu'elles se proposent.

Que nul ne peut disposer par testament en faveur d'une association que pour un de ses membres.

Enfin, que la nullité des acquisitions faites en fraude de la loi peut être poursuivie devant les tribunaux civils.

On voit qu'il n'est pas nécessaire de faire des distinctions de nœud — et les pose aussi les formules générales adoptées par le gouvernement le mettent parfaitement en mesure de combattre efficacement tous ceux qui veulent attaquer les institutions existantes.

Les réactionnaires, au reste, ne s'y sont pas trompés. La lecture de leurs organes le prouve.

LA MORT DE M. DE NIEUWERKERKE

Un homme qui eut son heure de célébrité sous l'Empire, — M. de Nieuwerkerke, — vient, ainsi que nous l'avons annoncé, de mourir obscurément à Lucques, en Italie.

Il habitait là une splendide villa, où il avait accumulé de véritables trésors artistiques.

M. de Nieuwerkerke avait été surintendant des Beaux-Arts du second Empire.

Bien qu'il eût plus de quatre-vingts ans, il était resté, jusqu'à la fin, le grand et solide personnage que Paris a connu, et auquel les rides profondes de son visage et la neige de sa chevelure soyeuse et touffue n'avaient rien enlevé de la séduction et du charme d'autrefois; il portait encore sa grande barbe déployée en éventail; les épaules restées larges en dépit de l'âge, la poitrine colossalement développée, le torse vigoureux à peine courbé par les années, tout prouvait une vigueur peu commune, expliquant les séductions d'un autre temps, — succès inoubliés et même scandaleux.

Le comte de Nieuwerkerke, qui était l'un des doyens de l'Académie des Beaux-Arts (il y était entré en 1853), était un sculpteur d'un talent médiocre.

Ses œuvres les plus importantes sont la statue équestre de Guillaume le Taciturne, qui orne une des places de la Haye, la statue équestre de Napoléon I^{er}, qui fut transportée à Lyon en 1854, la statue équestre de Napoléon III, et quantité de bustes : la Princesse Murat, le comte Fould, la Princesse Mathilde, la Marquise de Cadore, Mme Comaune, etc.

Mais il est bien évident que c'est plus à sa prestance qu'à son talent que M. de Nieuwerkerke dut d'obtenir les faveurs de l'Empire.

Très recherché à la cour des Tuileries, très répandu dans le monde officiel, très entouré dans le salon de la princesse Mathilde, dont il était un des hôtes les plus assidus et les plus aimés, M. de Nieuwerkerke fut, sous l'Empire, l'un des hommes les plus attaqués par la presse libérale.

On le chansonna même, comme le prouve le couplet suivant :

Je ne vois lui en regardant
Depuis Paris jusqu'à Dunkerque
Qui vaille le surintendant
Nieuwerkerke!

Et le chansonnier ajoutait :

Au club il trône, au Louvre il plait,
Chez les princes il va sans cesse,
Et l'on assure qu'il connaît
Une princesse!

Ici on faisait allusion à la bienveillance extraordinaire que le surintendant des beaux-arts rencontrait auprès de la princesse Mathilde.

Ce qui ne causa pas un moindre scandale que l'étonnante faveur dont jouissait M. de Nieuwerkerke, c'est le sans-gêne avec lequel il agissait, et on l'accusa même d'avoir prêtés des tableaux du Musée du Louvre pour orner les salons de ses amis.

Il avait été, en 1854, nommé sénateur et grand-officier de la Légion d'honneur.

En 1870, le lendemain de la Révolution du 4 Septembre, il fut révoqué de ses fonctions par décret de la Défense nationale.

Depuis la chute de l'Empire, il avait conservé son appartement à Paris, sur le quai Voltaire, mais il habitait surtout l'étranger, où il est mort.

Chronique Parisienne

La poste vient de publier la statistique des cartes qui se sont échangées en notre pays à l'occasion du 1^{er} janvier. Il paraît que le nombre en a été, cette année, de huit cent et quelques mille, par rapport à l'année dernière. Un million, c'est un chiffre considérable, et ce chiffre a surpris beaucoup de Parisiens.

Il est certain qu'à Paris et probablement aussi à Lyon et dans un certain nombre de grandes villes l'usage de s'envoyer des cartes au premier de l'an tend à disparaître. On fait des visites aux gens à qui l'on veut rendre honneur; on écrit à ceux que l'on connaît d'une façon moins particulière, ou si on leur expédie des cartes de visite, ce sont des cartes sur lesquelles on a pris soin d'ajouter quelques mots de sa main. On a renoncé au morceau de carton banal, qui semble n'avoir d'autre signification que de donner son adresse aux indifférents.

Je sais pour ma part que dans le monde où je vis... il est vrai que c'est un monde très spécial, où l'on fait volontiers profession de prétexter sur les convenances, et je sais que ni journaliers, ni artistes nous ne nous envoyons de cartes; on se serre la main quand on se rencontre, on s'écrit lorsque l'occasion s'en présente; mais c'est tout. Si je vous disais que depuis tantôt vingt et un ans, je n'ai pas usé un cent de cartes, vous ne me croiriez pas sans doute. C'est pourtant l'exacte vérité. J'écris de ma maison à mes amis, ou aux personnes qui m'ont fait l'honneur de se rappeler d'une façon particulière à mon souvenir. Quant aux inconnus, aux indifférents, quant à ceux que j'ai rencontrés une fois et qui trouvent la peine de m'envoyer leur nom et leur adresse, je ne me crois pas obligé de les payer de la même monnaie. Du reste, il m'en vient fort peu; et dans quelques années, il ne m'en viendra plus du tout.

Je vois que sur ce point, à Paris, nombre d'hommes considérables partagent ma manière de voir. Quelques-uns insèrent dans le journal une note par laquelle ils préviennent leurs amis et leurs connaissances qu'ils ont résolu de donner aux pauvres l'argent que leur aurait coûté le cérémonial des cartes à mettre à la poste. D'autres réduisent ces expéditions au minimum. La tendance est visible à Paris.

Il semblerait que le nombre des cartes transportées par l'administration dût décroître; chaque année, les chiffres s'élèvent, et cette année, l'augmentation a été prodigieuse. D'où vient?

Ceux qui observent chez nous le progrès de la démocratie qui monte ne seront pas étonnés de ce mouvement. Envoyer des cartes au premier de l'an, était une coutume éminemment bourgeoise qui sentait autrefois sa bonne compagnie. Je ne sais pas au juste quand et comment l'usage est né. Il est certain que cet usage témoignait chez ceux qui, les premiers, ont cru devoir l'introduire ou y déferer d'une grande étendue de relations diverses.

Envoyer des cartes, c'était dire : j'ai tant de gens que je connais, peu ou prou, qu'il m'est impossible de leur écrire à tous, en ce jour où l'on se rappelle à la minute de tous ses amis; je ne veux pourtant me donner l'air de les avoir oubliés; je suis obligé, pour ne pas faire d'impolitesse, de me procurer une quantité énorme de petits cartons, où mon nom se trouve imprimé, et d'avoir un secrétaire qui mette les adresses. Vous voyez par là comme je suis un homme important!

La carte a donc été (à l'origine tout au moins) un signe de richesse et par cela même de bonne éducation. Prenez-y garde! Les personnes très chic qui ont gardé l'usage de la carte en ont souvent à cette heure de très historiques, qui ressemblent à de jolies lettres de faire-part. C'est un mode qui commence à prendre. Je reçois un certain nombre de cartes de jour de l'an, qui ressemblent par la variété et la grâce des dessins à de délicieux et artistiques ex-libris. Elle est charmante cette mode, et si elle se propage, il est certain qu'il se trouvera des industriels pour fabriquer au rabais les cartes qui, pour le moment au moins, content fort cher.

Mais la carte simple a été longtemps et elle est encore pour la foule un signe conventionnel de bourgeoisie, et de moyenne bourgeoisie. Eh bien! à mesure que les classes populaires cherchent à monter à un niveau plus élevé, il est tout naturel que des milliers de familles s'emparent des modes qui exercent sur leur imagination un certain prestige.

Mettons que la haute bourgeoisie commence à négliger l'institution des cartes de visites au jour de l'an. Et ce sera dix mille, vingt mille, cinquante mille au plus qui diminueront le chiffre de leurs envois ou qui s'abstiendront complètement. En revanche, c'est par centaines de mille qu'il faudra compter ceux qui, aspirant à une condition sociale plus relevée, seront ravis de jouer aux gens comme il faut en envoyant des cartes.

Souvenez-vous d'un vauclévillien dont le succès fut immense. C'était M. Chouffleury avait entendu dire qu'il était du dernier chic d'avoir un jour et de rester chez soi. Il avait répandu dans

Paris nombre de lettres de part, où il avait écrit, selon la formule : Tel jour, de telle heure à telle heure, M. Chouffleury restera chez lui. Et le soir venu, tous les lustres allumés, il se promenait dans ses salons vides, se répétant d'un air d'importance : *Reste chez toi!* Tous les Parisiens pouffaient de rire à cette caricature.

Tenez! le long des boulevards, cette année, savez-vous quelles étaient les boutiques, où l'on faisait le plus de recettes. C'étaient celles où opéraient des machines, qui donnaient un cent de cartes à la minute. Les ouvriers et les très petits bourgeois s'y pressaient en foule. Tous avaient quelque ressemblance à M. Chouffleury.

Eh! mon Dieu! je ne leuren veux ni ne raille. Rien de plus légitime que le désir qui travaille chacun dans une démocratie, de prendre les manières, le langage et les modes du milieu qui se trouve au-dessus. Il n'y a aucun ridicule à cela. Au fond, c'est ce qu'a fait jadis la bourgeoisie lorsqu'elle a emprunté ses études, ses façons de parler et de vivre, à la noblesse qui habitait une région supérieure ou du moins réputée telle.

D'autres couches, plus profondes et plus nombreuses, se mettent aujourd'hui en mouvement. Ce sont des millions d'êtres humains qui aspirent à une vie plus aisée, plus noble et plus délicate. Nous ne pouvons que regarder ce progrès avec une curiosité sympathique.

Et voilà comment, tandis qu'en haut la mode des cartes le jour de l'an tend à disparaître, les cartes pullulent en bas; et voilà pourquoi la poste en a, cette année, transporté un million de plus que l'année dernière. Il n'y a ni à s'en étonner ni à s'en scandaliser.

FRANÇOIS SARCEY.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Oullins. — La saulière. — En réponse à la note parue dans notre numéro 47 courant, M. Fonrobert, maire d'Oullins, nous adresse les lignes suivantes :

Le maire d'Oullins n'a jamais pris, dans la question de l'école de la saulière, aucune mesure, ni arbitraire, ni légale, pour cette raison péremptoire qu'en matière d'instruction publique et de réglementation des écoles la loi ne confère des pouvoirs qu'à l'autorité administrative supérieure qui agit de concert avec l'inspection académique, faute de quoi nulle mesure n'est valable et suivie d'effet.

En toute cette affaire, le maire d'Oullins, n'a jamais cessé d'être en parfait accord avec la majorité républicaine de son conseil municipal.

Tarare. — Découverte de cadavre. — Le nommé Philibert Noyel, âgé de 74 ans, tisserand, disparu de son domicile, place de la Courtille, depuis le 7 janvier, a été trouvé mort par les brigades la nuit du 18 courant sur la commune de Valsonne, à proximité du lieu dit des Cassettes.

Le corps était recouvert la campagne avait rendu toutes les recherches inutiles. La gendarmerie ainsi que M. le docteur Turin ont fait les constatations d'usage. Noyel, qui était dans l'enfance, a échappé à la surveillance des siens et a succombé au froid. La mort remonterait à dix jours environ.

LOIRE

Saint-Etienne. — Mort de M. Primat. — On annonce la mort de M. Antoine Primat, ancien avoué, ancien maire de Saint-Etienne, chevalier de la Légion d'honneur. M. Primat fut élu conseiller municipal, sur la liste radicale, en janvier 1878 et fut maire depuis cette époque jusqu'aux élections de 1881 auxquelles il ne se présenta pas. Il fut décoré en 1880, à l'occasion du 14 Juillet, célébré alors pour la première fois. C'était un républicain très ferme et très prudent. Depuis qu'il avait quitté la mairie, il s'était tenu à l'écart des affaires publiques.

M. Primat était le père de M. A. Primat, ingénieur des mines à Granchon, directeur de l'usine de Pont-Salomon, fils de l'ancien député républicain de l'arrondissement d'Yssingeaux.

comme ayant renoncé complètement à la vie politique, et ce n'est peut-être pas le seul.

Nous recevons la lettre suivante, à laquelle nous n'avons nul besoin d'ajouter le moindre commentaire : « Monsieur le chroniqueur théâtral de l'Écho de Lyon, « Depuis jeudi dernier j'ai arrêté la date de mercredi 20 courant pour la première représentation du Petit Duc, et la presse a bien voulu l'annoncer. « Je vois aujourd'hui que cette même date a été choisie par le directeur du Grand-Théâtre pour sa première de l'Africaine. « Soucieux des égards que l'on doit à la critique, j'aurais bien voulu reculer d'un jour ma première représentation, mais cela n'est impossible, ma feuille de location étant à peu près couverte. « Je viens donc simplement vous faire remarquer que ce manque de courtoisie envers vous ne m'est pas imputable et je vous prie d'agréer, Monsieur le chroniqueur théâtral, l'assurance de ma considération distinguée. VERDELLET.

Une conférence sera faite par M. Adolphe Coquet, architecte, aujourd'hui mercredi, à 7 heures 1/2 du soir, au Palais du Commerce, dans la grande salle des réunions industrielles. Cette conférence est organisée sous les auspices de la Chambre syndicale des entrepreneurs.

Bal des étudiants : Fidèles aux traditions charitables de leurs aînés, les étudiants des facultés de l'Etat se proposent de donner, cette année, un bal, qui par son éclat, l'attrait du programme rappellera avantageusement celui des années précédentes. Une commission nommée à cet effet fonctionne aujourd'hui et fait un chaleureux appel à la charité bien connue des Lyonnais. Elle s'adresse plus particulièrement aux commerçants de notre grande ville, leur rappelant qu'une tombola est organisée pour venir en aide aux familles nécessiteuses dont le nombre est toujours très grand. Elle recevra avec empressement les dons que voudront bien lui faire parvenir tous ceux qui s'intéressent au sort des malheureux ; les noms de ces généreux donateurs seront, comme d'habitude, publiés dans les journaux, ainsi que la liste des lots qui seront reçus au local de la commission, 33, rue de la République, de deux heures à quatre heures.

UNE ÉNIGME MUNICIPALE

Nous apprenons une nouvelle qui causera certainement une immense surprise dans la ville de Lyon. M. le docteur Augagneur viendrait de donner sa démission de conseiller municipal et d'adjoint délégué à la mairie du II^e arrondissement. Les causes de cette démission ne sont pas indiquées dans la lettre par laquelle l'honorable membre de notre municipalité fait connaître à qui de droit sa grave et inattendue détermination. On sait seulement que, depuis quelque temps, M. Augagneur, d'ordinaire si exact, si empressé à s'acquitter de tous les devoirs de sa charge, ne paraissait pour ainsi dire plus à la mairie ; c'est donc probablement que, depuis ce temps-là, il avait déjà l'intention qu'il vient de mettre à exécution. Nous ne pouvons que regretter cette détermination. M. Augagneur, dont nous étions loin de partager toutes les idées politiques, était incontestablement un homme de vrai mérite, un travailleur, — en un mot un des esprits les plus déliés, les plus ouverts et aussi les plus indépendants du conseil municipal. Sa retraite ne fera pas, il s'en faut, avancer et tirer au clair les affaires toujours de plus en plus embrouillées, d'une administration municipale qui n'est, à cette heure, qu'un instrument passif dans la main de quelques personnages de notre ville.

La Rue Grôlée et l'Ilot L

UNE ÉTRANGE SOLUTION Il paraît que la grosse, l'inextricable difficulté suscitée à la ville par l'administration municipale et par MM. Delamarre et Ferrand, serait sur le point de se terminer — pour l'Ilot L du moins, — par un compromis des plus inattendus et des plus étranges. Le conciliateur ne serait autre que le curé de Saint-Bonaventure.

Vous ne vous doutez pas que des curés allaient intervenir dans l'affaire ? — Eh ! bons gens, vous en verrez bien d'autres dans cette extraordinaire percée, si Dieu nous prête vie assez longue. — Je reviens au curé de Saint-Bonaventure. Cet ecclésiastique propriétaire d'une maison démolie et pour laquelle il avait reçu une indemnité de trois cent mille francs, moyennant cette somme, acheté sur le quel, une autre maison qui, — prétend-on, — est bâtie dans de bonnes conditions et répond au type qualifié à Lyon « maison de premier ordre. »

Or, voici ce qu'il offre : — Cédez-moi, dit-il, l'Ilot L en toute propriété, comme vous l'auriez cédé à M. Ferrand s'il vous en avait donné un prix suffisant et, en retour, je donne à M. Ferrand une maison de trois cent mille francs qui vaut bien votre Ilot L et qu'il vous restituera dans soixante ans au lieu de vous restituer ledit Ilot L qui restera ma propriété pleine et entière et sur lequel par conséquent, je bâtirai comme il me conviendra, me servant si je le veux, des constructions déjà faites et qui sont la cause du différend actuel entre la ville et M. Ferrand. A quoi il paraît que la ville est si effrayée de contrarier en rien le bon M. Ferrand qu'elle a consenti à l'acceptation de M. Ferrand. Thézénat qu'elle aurait tout de suite répondu au curé de Saint-Bonaventure. — Mais comment donc ! Mais trop honteux de faire avec vous ce chassé-croisé qui va augmenter encore l'imbroglio de la rue Grôlée et implanter au milieu des immeubles municipaux une construction appartenant à un particulier et quel particulier !

Seulement, c'est alors que M. le curé a montré le bout de l'oreille : — Il va sans dire, a-t-il ajouté en souriant, que vous ne ferez aucune difficulté pour approuver l'emprunt que nous voulons faire pour restaurer et embellir notre chère église de Saint-Bonaventure ? — Mais comment donc ! aurai-je plus de plus ajouté ceux qui, depuis quelque temps, font une si curieuse bouillabaisse de politique, de finances, d'affaires privées et d'édilité publique. Et voilà comment nous allons sans doute voir le curé de Saint-Bonaventure propriétaire de l'Ilot L, la ville nue-proprétaire d'une maison du quai, qui lui sera livrée, dans soixante ans, par M. Ferrand et ce dernier poursuivant sans encombre le cours de son exploitation — et de la nôtre. C'est égal : cette solution inattendue peut paraître étrange ; mais ce sont surtout les amateurs de la vieille gâté gauloise qui la trouveront bien bonne.

PAUL FRÉMONT.

ŒUVRE DE L'HOSPITALITÉ DE NUIT

LA CASINO. — « La mégère apprivoisée ». — Coquelin aîné

L'œuvre de l'hospitalité de nuit donne, traditionnellement, de splendides représentations dont les plus illustres artistes sont l'attrait, le succès ensuite. Plus heureusement inspirés encore que d'habitude, les organisateurs ont eu, cette année, l'idée de demander à Coquelin aîné de venir, avec son fils et une troupe soigneusement choisie, jouer cette Mégère apprivoisée qui, en ce moment, fait fureur à la Comédie Française.

La pièce est de Paul Delair, l'auteur de l'Ainé où, à côté de grosses inépuissances, il y avait tant de talent et tant de tempérament. Cette fois, c'est, non pas une traduction, mais une adaptation à la scène française de cette Mégère apprivoisée qui était à la fois une des plus jolies et une des plus injouables comédies de Shakespeare.

Le grand Will n'est guère connu du public français que par la traduction de ses drames. On ignore la moitié de son théâtre, celle que la pudibonderie moderne a rendue impossible à la scène, — celle où cependant il y a tant de verve, tant de fantaisie, tant d'observation bouffonne, — avec des échappées de poésie, des envolées de flamme qui, tout à coup, transportent le spectateur dans un monde merveilleux et charmant.

Cette mégère apprivoisée, c'est dans les décors vénitiens si familiers à Shakespeare, l'aventure d'une belle-fille à l'homme intraitable qu'un beau cavalier à force d'excentricité, de rudeur et de mauvais procédés réduit à l'état de femme douce, soumise, aimante, ne voyant plus que par les yeux du mari qu'elle respecte et qu'elle aime. Sur cette légère trame fertile en incidents grotesques qui ont mis le public, dès le commencement, en belle et joyeuse humeur, Delair a donné, à la fin du drame, une note amoureuse et attendrie qui, peut-être, détonne un peu dans cette bouffonnerie énorme en son début, — mais qui rend plus sympathiques les héros et l'héroïne de la pièce.

OBSÈQUES DE M. QUIVONE

Rappelons que les obsèques de M. Quivone, auront lieu aujourd'hui, à midi trois quarts. On se réunira au domicile mortuaire, 39, quai de la Charité, d'où le convoi se rendra au cimetière d'Oullins.

Nous recevons à ce sujet la communication suivante : Société des anciens combattants du canton de Crémieu. — La société prie ses membres habitant Lyon de se réunir au Bar Américain, à midi précis, pour assister aux funérailles de M. Quivone, ancien au maire de Lyon, membre honoraire de la Société, qui auront lieu à midi trois quarts.

UNE VIEILLE AFFAIRE

Le hasard, ce grand policier de l'époque, nous ménageait-il une surprise ? Dans le département de l'Ain, on a arrêté un nommé David, dit Casset, que la rumeur publique accuse d'un double meurtre commis, il y a un an, sur la personne des époux Fléchère, assassinés le 15 novembre 1890, au hameau de Grézin, commune de Vauchy. Le parquet de Gex, qui avait ordonné l'exhumation, a fait amener le meurtrier. Casset fut mis en présence des cadavres des époux Fléchère. Tout en manifestant une assez grande émotion et en détournant ses regards de l'horrible spectacle, David protesta en jurant de son innocence. Le médecin qui assistait le parquet, examina ensuite si les blessures des époux Fléchère avaient été faites avec une arme semblable à celle dont s'est servi David dans une tentative de meurtre à Clarafond, qui lui est également imputé. Il constata facilement plusieurs fractures du crâne, relevées dans une première instruction et dues, sans doute à un instrument contondant. On ne put, en raison de l'état de décomposition des cadavres, faire des constatations plus précises. Comme on le voit, cette affaire reste assez

mystérieuse et la tâche du juge d'instruction est très difficile. L'opinion publique continue à charger de ce double meurtre et, s'il faut en croire certaines rumeurs qui se sont répandues aussitôt après son arrestation, David aurait commis d'autres crimes encore. Le bruit court qu'il aurait été dénoncé à la justice par sa propre sœur comme ayant assassiné à Lyon les patrons chez lesquels il travaillait et dont on a constaté la disparition. Il serait, en outre, l'auteur de ce drame qui a produit autrefois à Lyon la plus vive émotion et dans lequel Marie Rigottier et sa femme ont été victimes d'un assassin resté jusqu'ici inconnu.

Il s'agit maintenant de trouver des preuves des nombreux crimes imputés à cet homme dont la vie mystérieuse donne libre cours à toutes les suppositions. S'il y a quelque chose de vrai, — doit-on l'espérer ? — dans tout ce qu'on lui reproche David est en passe de prendre rang à côté des grands criminels de l'époque. Cependant en ce qui concerne Lyon, sa culpabilité dans le double crime de la rue Jean-Baptiste Say, n'est rien moins que prouvée. Neuf années déjà se sont écoulées depuis la mort de Jeanne Pavie et de Mariette Rigottier.

On se souvient de l'émotion causée par ce double crime accompli dans des circonstances extraordinaires. Il y eut plusieurs arrestations dont l'une parut longtemps, aux magistrats chargés de l'enquête, être celle de l'assassin. La personne est morte maintenant et, depuis longtemps l'affaire a été classée. Cependant, il y a eu des commissions rogatoires envoyées de ci et de là et il nous souvient que, dans une ville voisine, du département de la Loire, on avait cru un moment tenir le vrai coupable. Des policiers, du reste, s'en occupaient sérieusement, espérant trouver le coupable. Qu'y a-t-il de vrai dans les accusations des habitants de Vauchy ? L'avenir nous l'apprendra.

ARRESTATION MOUVEMENTÉE

Les agents Sairon et Gonnard, appartenant au service de la Sûreté, avaient reçu, il y a quelques jours, l'ordre de rechercher un malfaiteur très dangereux, le nommé Burtillet, âgé de 31 ans, marinier, inculpé de nombreux vols commis à Roanne. On savait que cet individu s'était réfugié à Lyon, mais on ignorait l'endroit où il logeait. Pourtant, hier matin, les agents apprirent que Burtillet avait été vu, la veille, sortant du numéro 54 de la rue Saint-Jean, maison que son frère habite.

Il passèrent une partie de la matinée en surveillance devant la maison et, vers onze heures, eurent la satisfaction de voir leur homme déboucher d'une rue, franchir la porte et pénétrer dans l'immeuble. Ils se précipitèrent à sa poursuite et le rejoignirent au quatrième étage. Ils déclarèrent leur nom et qualité et passèrent au bras gauche de Burtillet un de ces liens dits « cerce de sûreté ». Assez surpris, Burtillet ne dit d'abord rien et remit à son frère, que le bruit a-t-il attiré, une montre en argent.

L'agent Gonnard fit observer, à ce dernier, que le bijou risquait fort de le compromettre, car il pouvait provenir d'un vol et avancer le bras pour le reprendre. De sa main libre, Burtillet le frappa fortement sur l'avant-bras et la montre roula à terre sous les pieds du prisonnier qui essaya de la briser. Heureusement Sairon se baissa rapidement, la ramassa et la mit dans sa poche. Furieux, Burtillet se rua sur Sairon qui le tenait par la « corde de sûreté » et essaya de le frapper.

Cette scène se passait sur un palier très étroit, Sairon, surpris par la brusque agression, recula de quelques pas, perdit l'équilibre et dégringola dans l'escalier, tenant toujours son prisonnier. Gonnard qui, pour venir au secours de son collègue, s'était élancé sur Burtillet et l'avait saisi aux épaules, entraîné, lui aussi, par son élan, roula avec les deux hommes.

Tous les trois vinrent à se battre contre une porte donnant sur le palier du troisième étage. Ils se relevèrent sans blessure grave, et les agents durent entamer une nouvelle lutte avec le prisonnier qui se débattait furieusement. Ils s'en rendirent rapidement maîtres et le conduisirent à la Permanence. Il est heureux que les agents et le prisonnier aient été arrêtés dans leur chute par une porte, la rampe de l'escalier qui est en très mauvais état, n'aurait pas pu supporter leur choc. Aussi, sans cette providentielle porte, les trois hommes passant au travers de la balustrade en se penchant avec eux, seraient allés se briser sur les dalles de la cour, tombant d'une hauteur de douze mètres.

Burtillet est un dangereux repris de justice ; il a déjà subi plusieurs condamnations pour vols, coups et blessures, outrages, etc. Outre les vols de Roanne, pour lesquels il était recherché, on lui reproche un vol commis à l'aide d'escalade et d'effraction, dans la nuit de samedi à dimanche, au préjudice de M. Blanchet, employé chez M. Laverrière, 37, rue Saint-Jean, dont nous avons déjà parlé.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

COUR D'APPEL Par jugement en date du 21 novembre dernier, le tribunal correctionnel de Saint-Etienne condamne le nommé Grange, montagnier à Marliès (Loire), pour contravention à la loi du 19 mai 1878, sur la prohibition du travail au-delà de 12 heures pour les femmes et 6 heures pour les enfants. C'est pour la troisième fois que Grange avait à répondre de pareilles contraventions, dont la dernière est intervenue dans les 12 mois de la précédente ; malgré cette récidive, le tribunal n'avait pas cru devoir appliquer la peine supérieure prononcée en ce cas, et n'avait condamné Grange qu'à 38 fr. d'amende, ayant commis une contravention en faisant travailler 35 femmes au-delà de la durée fixée par la loi et ayant exigé de deux enfants mineurs de 12 ans plus de 6 heures de travail.

C'est dans ces conditions que M. le procureur de la République a interjeté appel à minima du jugement. M. Roulet, avocat général, a soutenu l'appel et demandé qu'une peine plus sévère soit prononcée conformément à la loi contre le récidiviste. M. de Mun et aussi M. Meroux, qui peu plus tard, M. Laguerre parcourrait les couloirs en disant : « C'est bien fait ! ». D'autre part, le Soir constate que, dans

Affaire Casati-Mulaton

Hier est venue devant la 4^e chambre de la cour d'appel de Lyon, l'affaire Casati-Mulaton, qui a été jugée à l'audience du tribunal correctionnel du 3 décembre. On se rappelle que M. Casati, qui a interjeté appel, avait été condamné à six jours de prison et 200 francs d'amende et 2,000 francs de dommages et intérêts. M. Rigot, conseiller à la cour, a donné lecture du rapport qui conclut à la confirmation de la peine. Me Roulet, avocat général, occupe le siège du ministère public, Me Arcis est assis au banc de la défense pour M. Mulaton, et Me Jacquier pour M. Casati. Après la plaidoirie de Me Jacquier, la suite des débats a été renvoyée à aujourd'hui pour la réplique de Me Arcis.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi, 20 Janvier, 20^e jour de l'année. Dernier quartier le 22 janvier ; nouvelle lune le 29. Soleil : lever, 7 h. 47 ; coucher, 4 h. 36.

Vol à la gare de Vaise. — Sur la réquisition de l'inspecteur de police de la gare de Vaise, les gardiens de la paix ont amené à la Permanence, deux employés de la gare, les sieurs Edouard R., homme d'équipe, rue Jouffroy, et Auguste T., journalier, rue Rabelais. Ces deux individus ont été surpris au moment où ils dérobaient des fromages qu'ils étaient en train de décharger d'un wagon.

Prise au piège. — La femme S... M..., brocanteuse, rue Monecy, se présentait hier matin, à onze heures, au Mont-de-Piété pour engager une montre en argent. L'employé chargé du prêt, qui avait des doutes, compulsa les registres et l'acquit bien vite la certitude que l'objet qu'on lui présentait était frappé d'opposition. Il prévint alors M. Brault, commissaire de police du quartier, qui a écroué la voleuse. La montre a été volée à M. Champazal, 23, cours Perrache, il y a un mois environ.

Peu honnête. — Le nommé François Coquein, ramoneur, demeurant rue Lainerie, 13, qui rentrait, en compagnie d'un ami, hier soir, a trouvé un porte-monnaie contenant près de deux cents francs. Son camarade lui conseilla de porter sa trouvaille chez M. Schlossinger, commissaire du quartier ; mais Coquein ne le voulut pas, il s'appropriä la somme, par lui trouvée, et se disposait à foire bonhance, lorsque des agents, prévenus de la chose, vinrent le cueillir pour l'emmener à la Permanence où il a été écroué pour vol. La personne qui a fait cette perte peut se présenter au bureau du commissaire, place du Petit-College, dans les bâtiments de la mairie du cinquième arrondissement.

Les cambrioleurs se sont introduits entre 3 et 5 heures du soir, pendant l'absence de la propriétaire, Mme Guillaud, dans un appartement du quatrième étage, au numéro 48 de la rue de la République. Ils ont fracturé les meubles, bouleversé le contenu, et volé une somme de 20 francs, deux montres, des bracelets, un parapluie, du linge, représentant en tout une valeur de 400 francs. On est sur les traces des coupables.

Enterrement civil. — Aujourd'hui, à 4 h. 3/4, auront lieu les funérailles civiles de la citoyenne Juliette Mollé. Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Mollière, 165, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Théâtre des Célestins. — Tous les soirs, à 8 h. 1/4, le grand succès actuel : L'Aube des Marinières, drame nouveau à grand spectacle en 5 actes et 9 tableaux, par M. Moreau. Quatre nouveaux décors de M. Le Goff. Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 h. du matin à 7 h. du soir. Prochainement : Les reprises de Divorcés, de V. Sardou ; Coquin de Printemps, vaudeville en 4 actes ; La Citerne d'Albi, drame ; Les trois Epiciers, vaudeville.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui mercredi, 1^{re} représentation de L'Écho de Lyon, opéra comique en 3 actes de Ch. Lecocq. Au 1^{er} acte, gavotte dansée par M^{lle} Idelivy, Rhea-Mey et toutes les dames du ballet ; au 2^e acte, la renommée. Leçon de chant ; au 3^e acte, Ribaudes et Bohémiennes, ballet réglé par M^{lle} Rita Pappello, dansé par tout le corps de ballet, grand ballet avec combat de cavalerie ; 350 costumes neufs exécutés par la maison Biot, de Lyon, etc., etc. Bureau de location ouvert de 10 h. à 7 h., sous le péristyle du théâtre.

Cirque Rancy. — Ce soir, représentation au cours de laquelle M. Félis présentera en haute école son cheval pur sang Germinai. Caviar, l'ours fuyeur, ainsi que les frères Raïs paraîtront dans cette représentation, qui sera terminée par Jocko ou le Singe du Brésil, pantomime-bouffe. Les trois dernières de la pantomime aquatique sont fixées au samedi 21 janvier et dimanche 22, à la matinée et à la soirée. Incassament de Jeanne d'Arc, légende mimée. On demandera le Théâtre des Femmes, s'adresser au cirque, de dix heures à midi.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LES INCIDENTS DE LA CHAMBRE

Paris, 19 janvier. Voici les paroles qui ont amené les deux incidents de couloirs que je vous ai signalés dans mes précédentes dépêches. Lorsque M. Dumontet s'est avancé vers M. Delpech et lui a demandé, de la part de M. Castelin, de lui désigner des témoins, M. Delpech lui a répondu : — Vous pouvez causer à M. Reinach, mon témoin. — Mais il m'en faut deux, répliqua M. Dumontet. — Il vous en faut deux, et c'est de la part de M. Castelin, riposta M. Delpech. Vous pouvez, M. Castelin et vous, aller vous promener, et vous viendrez quarante que je vous ferai la même réponse. Cette discussion a amené naturellement un attroupement, et l'attroupement un nouveau incident. Notre confrère Wampss s'étant trouvé mêlé au colloque auquel prenait part M. Boudeau, réputé boulangiste de la Seine, celui-ci lui a dit : — Je suis député, monsieur, et si vous continuez je vais vous flanquer des gifles ! — Sur cette menace, M. Wampss, pour toute réponse, gilla M. Boudeau. Là-dessus, et pour prévenir le retour de semblables faits, la questure a prié les députés d'abandonner les salles réservées aux journalistes, ce qui a été fait.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité radical du premier arrondissement. — Réunion plénière du comité le vendredi 22 courant, à huit heures du soir, café Villaret, 2, place Sathonay ; les conseillers municipaux de l'arrondissement, élus du comité, y assisteront. A l'approche de la période électorale pour le renouvellement du conseil municipal, la commission du comité fait un chaleureux appel aux électeurs républicains de l'arrondissement, et les engage à venir se joindre au comité radical pour convoquer pour les prochaines élections le programme du comité et les réformes sociales par lui revendiquées. Il importe de s'occuper, dès maintenant, du choix des futurs candidats de l'arrondissement aux fonctions municipales, et les républicains militants doivent dès aujourd'hui se réunir et se grouper à ce sujet. Les adhérents au comité et les citoyens qui voudraient s'y faire inscrire pourront assister à la réunion du 22 courant ; ils trouveront des lettres d'entrée chez les directeurs : Roux, 3, rue Camille Jordan ; Richard, 3, petite rue des Feuillants ; Martin, 5, rue Diderot ; Brunet, hâzard des Terreaux, et le soir de ladite réunion, au café Villaret. Syndicat des cochers et conducteurs de tramways. — La commission de contrôle pour la vérification des livres du 4^e trimestre 1891, est convoquée pour aujourd'hui mercredi, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, de 9 heures du soir à minuit. Syndicat professionnel des ouvriers maçons. — Réunion des membres du bureau, aujourd'hui mercredi, à 7 heures du soir, au siège, place des Célestins, 6. Ordre du jour. Mesures à prendre pour la réunion qui aura lieu dimanche 24, à la Bourse du Travail. Travail. Très urgent. Parti ouvrier (groupe du I^{er} et IV^e arrondissement). — Grande réunion publique, brasserie Robert, Pin, successeur, 5, rue Coste, samedi

ce même couloir, toutes les impressions étaient favorables à l'attitude de M. Constans, que les journaux boulangistes outragent, dit-il, continuellement, non seulement dans sa personne et dans sa dignité de ministre, mais encore dans tous les membres de sa famille.

Le Vote des Députés de la Région

Dans le scrutin sur la question préalable, les votes des députés de la région se sont ainsi répartis : Rhône. — Ont voté pour : MM. Aynard, Burdeau, Guichard, Guillaumou, Lagrange et Million. Contre : MM. Couturier et Lachize. M. Prénat s'est abstenu. M. Bérard était absent. Ain. — Tous les députés ont voté pour. Côte-d'Or. — Tous les députés ont voté pour à l'exception de M. Bary, absent. Drôme. — Tous les députés ont voté pour, sauf M. Bizarelli qui s'est abstenu. Isère. — Tous les députés ont voté pour, sauf M. Jouffray qui s'est abstenu. Loire. — Ont voté pour : MM. Audifred, Chollet, Levat et Réal. Les trois autres se sont abstenus. Savoie. — M. Sarrien était absent. MM. Boyssat et Schneider se sont abstenus. Tous les autres ont voté pour. Savoie. — Tous les députés ont voté pour.

AU DAHOMEY

Paris, 19 janvier. Contrairement aux nouvelles mises en circulation par les passagers du « Thibet » et reproduites par les journaux, il est absolument inexact que l'armée dahoméenne ait attaqué Kotonou dans la nuit du 30 décembre. Aucun engagement n'a eu lieu dans cette région, pas plus que dans les régions voisines où la tranquillité n'a nullement été troublée.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Vienne, 19 janvier. La Chambre des députés a adopté par 254 voix contre 42, les traités de commerce avec l'Allemagne, la Belgique et la Suisse.

LE PAPE INFLUENZÉ

Berlin, 19 janvier. D'après une dépêche de Rome le pape serait atteint de l'Influenza.

MORT DU GÉNÉRAL DES JÉSUITES

Florence, 19 janvier. Le père Anderledy, général des jésuites, est mort aujourd'hui, des suites de l'influenza.

SINGULIER PROCÈS

Francfort, 19 janvier. La « Gazette de Francfort » a été poursuivie parce que, dans une chronique sur Guy de Maupassant, elle énumérait ses principaux ouvrages. Le parquet considère ce fait comme une propagande en faveur de faits immoraux.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 20 janvier, 2 h. matin.

L'INCIDENT DELPECH-CASTELIN

MM. Dumontet et Montaigu ont adressé ce soir, à M. Castelin, une lettre dans laquelle ils déclarent que, par suite de l'acquiescement qui leur a été fait par M. Delpech, ils sont obligés de renoncer à la mission qu'ils avaient cru devoir envoyer leurs témoins à M. Delpech. Dans ces conditions, M. Castelin a choisi comme témoins MM. Maurice Barrès, député de Meurthe-et-Moselle, et Philippe Dubois, rédacteur de l'« Intransigeant ». Les témoins de MM. Castelin et Delpech se réunissent à minuit. Ajoutons que, contrairement à ce qu'on avait annoncé, MM. Dumontet et Montaigu n'ont pas décidé de recourir à l'arbitraire de M. de Cassagnac, celui-ci est d'ailleurs actuellement absent de Paris.

Une rencontre aura lieu demain entre MM. Castelin et Delpech.

LAUR LACHÉ PAR LAGUERRE

M. Laguerre demande ce matin, dans la « Presse », quel est l'homme de cœur qui saura mauvais gré au ministre de l'Intérieur d'avoir peut-être un peu tardivement fait justice des outrages dont il est l'objet. Il ajoute qu'il a voté la question préalable à cause de la piteuse attitude des interpellateurs et dans l'intérêt supérieur du pays qui attend, de ses mandataires et de ce qui reste de l'opposition républicaine, autre chose que des injures sans portée et des calomnies sans preuves.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité radical du premier arrondissement. — Réunion plénière du comité le vendredi 22 courant, à huit heures du soir, café Villaret, 2, place Sathonay ; les conseillers municipaux de l'arrondissement, élus du comité, y assisteront. A l'approche de la période électorale pour le renouvellement du conseil municipal, la commission du comité fait un chaleureux appel aux électeurs républicains de l'arrondissement, et les engage à venir se joindre au comité radical pour convoquer pour les prochaines élections le programme du comité et les réformes sociales par lui revendiquées. Il importe de s'occuper, dès maintenant, du choix des futurs candidats de l'arrondissement aux fonctions municipales, et les républicains militants doivent dès aujourd'hui se réunir et se grouper à ce sujet. Les adhérents au comité et les citoyens qui voudraient s'y faire inscrire pourront assister à la réunion du 22 courant ; ils trouveront des lettres d'entrée chez les directeurs : Roux, 3, rue Camille Jordan ; Richard, 3, petite rue des Feuillants ; Martin, 5, rue Diderot ; Brunet, hâzard des Terreaux, et le soir de ladite réunion, au café Villaret. Syndicat des cochers et conducteurs de tramways. — La commission de contrôle pour la vérification des livres du 4^e trimestre 1891, est convoquée pour aujourd'hui mercredi, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, de 9 heures du soir à minuit. Syndicat professionnel des ouvriers maçons. — Réunion des membres du bureau, aujourd'hui mercredi, à 7 heures du soir, au siège, place des Célestins, 6. Ordre du jour. Mesures à prendre pour la réunion qui aura lieu dimanche 24, à la Bourse du Travail. Travail. Très urgent. Parti ouvrier (groupe du I^{er} et IV^e arrondissement). — Grande réunion publique, brasserie Robert, Pin, successeur, 5, rue Coste, samedi

23 janvier, à 8 heures du soir, avec le concours des citoyens Charpentier, conseiller municipal ; Brugnot et Roche.

Fédération nationale. — Réunion de tous les délégués, ce soir, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — L'Africaine. Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — L'Ange des Mérites. Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h. — Le Petit Duc. Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs. Cirque Rancy. — Aujourd'hui à 8 heures, grande représentation variée. Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 3 heures. Concert National, cours Gambetta, 35 (ancien brasserie Corromp). — Tous les soirs, à 8 heures, grand concert spectacle. Grand cirque Casani frères, cours du Midi. — Aujourd'hui, à 8 heures, représentation. Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 3 heures. Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire. Théâtre des Fantoche, cours du Midi. — A 8 heures, grande représentation. Guignol du Caveau (place des Célestins). — Tous les soirs, spectacle varié. Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chefs-d'œuvre nouveaux.

ÉMISSION PUBLIQUE

2,000 Obligations de 500^{fr}. 4 1/2 %

LA CORSE

SOCIÉTÉ ANONYME DE NAVIGATION AU CAPITAL DE UN MILLION DE FRANCS DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A LYON : 15, Cours Lafayette, 15 Obligations amortissables à 500 francs en 30 annuités par voie de tirage au sort et rapportant un intérêt annuel de 22 fr. 50 payables les 1^{er} juillet et 1^{er} janvier de chaque année.

PRIX D'ÉMISSION : 440 FR.

140 francs en souscrivant ; 100 francs le 1^{er} mars 1892 ; 100 francs le 1^{er} avril 1892 ; 100 francs le 1^{er} mai 1892. A ces titres sera attaché le coupon du 1^{er} juillet 1892. La libération complète du titre lors de l'émission donnera droit à une bonification de 3 francs, ce qui portera, pour les titres immédiatement libérés, le taux de l'émission à 437 francs. Ces Obligations sont émises en vertu d'une autorisation du Conseil d'Administration de « LA CORSE », Société fondée au capital de un million de francs, les 26 novembre et 3 décembre 1891, pour la reprise de l'Insularité F. MORAZAR et C^{ie}, aujourd'hui en faillite avec un passif de 4 millions. La création de ces Obligations avait déjà été prévue dans les annexes de l'émission du Capital-ACTIONS. Elle a pour but de parer, au plus de un million de Capital-ACTIONS, la somme nécessaire au paiement intégral de la dette de la Compagnie. Ces titres sont donc garantis par un matériel couvrant à la nouvelle Société le double du produit de leur émission. Le service des intérêts est assuré par une exploitation qui bénéficie d'une SUBVENTION ANNUELLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS de 510,000 francs pour le service postal et le transport des troupes, et à toujours laissé à l'Insularité F. MORAZAR et C^{ie}, un excédent de 485,000 fr. par an de recettes sur les dépenses, somme insuffisante pour servir les intérêts d'un passif de 4 1/2 millions, mais considérable pour l'entretien du capital de la nouvelle Société.

CHÉMIN DE FER OTTOMAN ÉCONOMIQUE DE SYRIE

Compagnie au Capital de 10 millions

LIGNE BEYROUTH-DAMAS-HAURAN

(Route de BEYROUTH à DAMAS transformée)

120,000 Obligations de 500 francs 3 0/0 rapportant 15 fr. par an, soit 7 fr. 50, sous intérêts (des 1^{er} janvier-1^{er} juillet), et rembourseables à 500 fr. en 90 annuités, à partir du 1^{er} janvier 1893. Le produit de l'émission (dette unique) est destiné : 1^o A la transformation de la route actuelle en un chemin de fer dont les prolongements portent la concession à 260 kilomètres. Et 2^o à un prêt hypothécaire de 5 millions à la C^{ie} du Port, des Quais et Entrepôts de Beyrouth.

CHÉMIN DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

88, rue Saint-Lazare, BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Prix d'Émission : Fr. 295 payables : En souscrivant, 50 fr. ; à la répartition du 1^{er} au 15 février, 45 fr. ; du 15 au 30 avril 100 fr. ; du 15 au 30 juin, 100 fr.

Le prix libéré à la répartition est de 292 fr. 50 ; ce qui fait ressortir le placement à 5 1/2 0/0 environ, prime d'amortissement non comprise.

MON PREMIER CRIME

PAR GUSTAVE MACÉ

Ancien chef de service de la Sûreté

A surveiller de très près. Prière à M. le directeur du Dépôt d'empêcher toute communication avec le dehors, en attendant que M. le juge d'instruction le fasse placer au secret.

Le commissaire de police, G. Macé.

XVIII

Suicide de Voirbo. — Son inhumation. — Sa Famille.

Le jeudi 4 mars, jour de la Mi-Carême, à onze heures du matin, je travaillais dans mon cabinet. Champy vint me prévenir qu'une dame vêtue de noir et voilée, demandait à me parler, mais elle refusait de faire connaître son nom.

Je donnai l'ordre d'introduire cette personne.

Un instant après, je vis entrer M^{me} Voirbo.

Je lui indiquai un fauteuil. Elle s'y laissa tomber automatiquement, et releva son voile.

Elle avait vieilli de vingt ans en quelques jours. Pale, les yeux cernés, les traits tirés, le front plissé, les cheveux émaillés de nombreux filets d'argent, elle paraissait avoir au moins quarante-cinq ans, et elle n'en avait pas encore vingt-cinq.

Tout en accomplissant chez moi un terrible devoir, me dit-elle, vous vous êtes montré si compatissant pour mon infortune, que je n'ai pas hésité à venir vous demander un service.

Tout à votre disposition, madame. Parlez ; de quoi s'agit-il ?

Je n'ai ni le courage, ni la force d'accomplir les formalités pour l'inhumation de mon... de monsieur Voirbo.

L'inhumation de Voirbo ?... Il est donc mort ?

Absolument. Et je l'aurais peut-être ignoré pendant quelques jours encore, si vous n'étiez venu me l'apprendre. Mais quand et comment est-il mort ?

Je n'en sais rien. Voici l'avis que je viens de recevoir.

Je pris la lettre que me tendait, dépliée, M^{me} Voirbo, et je lus :

Jeudi 4 mars 1893.

« Le directeur de la prison de Mazas prie M^{me} Voirbo, rue Lamartine, 26, de venir reconnaître le corps de son mari, Pierre Voirbo, décédé dans cette maison d'arrêt, et prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour son inhumation, faute de quoi il y sera procédé par voie administrative. »

« Le Directeur. »

Je ferai en votre lieu et place, dis-je à M^{me} Voirbo, tout le nécessaire. Seulement il me faudrait votre acte de mariage. Je vous avais prié de me le faire parvenir.

Le voici.

Je ferai dresser l'acte de décès, et les agents Ringuè et Champy, qui ont connu Voirbo, serviront au besoin de témoins.

Je vais me rendre au greffe de la prison, et si vous voulez vous trouver, ici, ce soir, à sept heures, je pourrai vous donner quelques détails sur les circonstances de la mort de Voirbo.

Je reviendrai, monsieur... A ce soir.

Dès que la jeune veuve fut partie, je montai en voiture, accompagné de Ringuè et de Champy, et je dis au cocher de nous conduire à Mazas.

En me voyant entrer dans la prison, le directeur vint à moi, la main tendue, en disant :

Mon cher Commissaire, votre assassin n'avait pas encore pénétré à ce greffe qu'il était mort.

Le matin, à huit heures, en descendant de la voiture cellulaire qui l'amena au Dépôt, il a été placé avec les autres détenus dans la salle d'attente, d'où les prisonniers passent un à un dans le bureau du greffe pour l'accomplissement des formalités d'écrou.

A peine dans cette salle, il a ouvert le morceau de pain qu'il portait sous son bras, en a tiré une lame de rasoir et s'est coupé promptement la gorge, en présence d'une douzaine d'inculpés.

Il est tombé lourdement sur les dalles

et le médecin, qui faisait sa visite quotidienne dans la prison, appelé en toute hâte, n'a pu que constater la mort.

Voirbo n'avait donc pas été minutieusement fouillé à sa sortie du Dépôt ?

On n'a pas dû songer à examiner l'intérieur de son pain. Vous savez... on visite moins un détenu qui sort d'une prison que celui qui y entre. Ce qui m'étonne, c'est qu'il ait pu entrer au Dépôt avec une lame de rasoir sur lui.

Il ne l'avait certainement pas, quand je l'ai fait écrouer...

Vous conviendrez, mon cher directeur, qu'un détenu de l'importance de Voirbo méritait un peu plus d'attention. C'est pour rester dans l'ornière de l'éternelle routine et pour éviter la dépense de deux francs pour un flacon, que l'autorité supérieure conduit en voiture cellulaire tous les détenus sans distinction ; aussi les évasions vont bon train. Et notez bien que, pour chaque détenu qui s'évade, on dépense cent fois plus que le prix d'une course de voiture, bien heureux encore, quand on parvient à remettre la main sur les fugitifs.

Vous précédez, sans doute, la veuve du suicidé ?

Nullement. Je viens la remplacer. M^{me} Voirbo, qui mérite autant d'estime que son mari inspirait d'horreur, ne vent comparait en rien. Elle se bornera à payer les frais qui pourront être faits.

J'ai amené deux agents qui ont connu cet homme ; ils pourront servir de témoins pour la déclaration de décès. Voici l'acte de mariage qui permettra d'établir

son identité, bien que Voirbo m'ait déclaré avoir, en se mariant, pris un faux nom. Cet homme devait avoir des antécédents judiciaires... Enfin, il est mort, il ne doit plus rien à la société.

Faites-moi savoir l'heure à laquelle aura lieu le convoi.

Vous serez tenu au courant.

De Mazas, je me rendis au Dépôt. J'avais à cœur de savoir dans quelles circonstances Voirbo avait pu se procurer une lame de rasoir.

Ce fut en vain que je demandai à parler aux chefs du Dépôt. Directeur et greffiers étaient très occupés, me dit-on, et ne pouvaient me recevoir. C'était un parti pris.

Je m'adressai au gardien-chef ; il feignit d'ignorer le suicide de Voirbo, et je ne pus tirer de lui aucun éclaircissement. Ce fonctionnaire obéissait évidemment à une consigne et je ne pouvais lui en vouloir.

J'allai voir le Juge d'instruction. Je le trouvai nerveux et irrité, se promenant à grands pas dans son cabinet. Il venait d'apprendre le suicide du prisonnier ; par le chef du 3^e bureau de la 1^{re} division, spécialement chargé de la direction des prisons de la Seine.

— Que pensez-vous de ce suicide ? me demanda M. Douet d'Arq, après les premières explications.

— Ce que je pense, je ne puis vous le dire... Je constate seulement que mes pressentiments se sont réalisés.

Le 27 janvier dernier, quand vous m'avez confié l'enquête, je vous ai dit que j'espérais découvrir l'assassin, et j'ai ajouté que, selon moi, cette affaire

se dénouerait par un événement imprévu, et n'irait pas jusqu'à la cour d'assises. Je ne pensais pas alors devoir être si bon prophète.

— Mais enfin, reprit le Juge, comment l'assassin a-t-il pu se trouver nanti d'un rasoir ?

— Celui qu'il avait dissimulé dans la coiffe de son chapeau, quand je l'ai arrêté, est déposé sous scellé au greffe correctionnel, à votre disposition. Ses vêtements, après sa capture, ont été examinés avec un soin scrupuleux... Il n'a pu se procurer cet instrument ni dans votre cabinet, ni à son ancien domicile, seuls endroits où je l'ai conduit. Ces réserves faites, je laisse le champ libre à toutes les hypothèses.

— Je demanderai des explications au préfet de police. Il faut que la lumière se fasse sur cet incident ; sans cela, il n'y aurait plus aucune garantie pour la justice.

Après un instant de réflexion, M. Douet d'Arq ajouta :

— Comme nous n'avons pas de complais à rechercher dans l'affaire Boudasse, il nous faudra classer le dossier.

— Il ira, dis-je, rejoindre ceux du cultivateur Bernard et de la domestique Marie Carton.

Très désireux de savoir à quoi m'en tenir sur la façon dont Voirbo s'était procuré le rasoir, en sortant du cabinet du juge d'instruction, je me rendis à celui de mon ancien chef, M. Nusse.

(A suivre.)

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30

D^r DUCHARME 3, Cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC EN TOUS GENRES TAMPONS ENCRÉS ET ENCRE À TAMPON DE TOUTES NUANCES PRIX TRÈS RÉDUITS

PAIN DE GLUTEN à 1 fr. le 1/2 kil. MAISON GUY 61, rue Saint-Dominique, Lyon

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

Pour l'Arrosage des Plantes d'Appartements ENGRAIS CHIMIQUE CONCENTRÉ LE RÉGÉNÉRATEUR

CHABLY A VENDRE d'occasion PETIT PRESOIR en très bon état

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 ÉDITION DE 1892

AGENCE V. FOURNIER LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON (A L'ENTRESOL) DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS DE TOUTES SORTES

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement. — Veuve Dupuquet, née Gauthier, ouïssienne, 68 ans, rue Vieille-Monnaie, 29, f. 9 h.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 18 Janvier 1893

BOURSE DE LYON Du 19 Janvier 1893 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français, 95 60

BOURSE DE PARIS Du 19 Janvier 1893 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

APRÈS BOURSE Du 19 Janvier 3 0/0 Français, 95 45

LE PASSE-TEMPS (10^e ANNÉE) LYON, 14, rue Confort, 14, LYON Seul Journal Artistique & Littéraire

VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET